



Compte-rendu du Conseil Communautaire du 20 septembre 2010 à Essey-la-Côte

Membres titulaires : 41

Etaient réunis : 31

Nombre de votants : 31

Essey la Côte
Fraimbois

M. Denis FERRY
M. François GENAY
Mme Liliane LECLERC
M. Bernard VAUTRIN
M. Daniel BONTEMS
Mme Andrée STOECKLIN

M. Roger BOULAY
Mme Marie-France LOPPION

Franconville
Gerbéviller

Mme Isabelle GEORGES
M. Michel GRAVIER
M. Bernard GENAY
M. Pascal BURGAIN
M. Remi VUILLAUME
M. Michel CUNCHE
M. Francis VILLAUME

M. Jean-Marie HUEBER
Mme Françoise GUIZOT

Giriviller
Haudonville
Lamath
Magnières
Mattexey
Moriviller
Moyen

Mme Ghislaine POINSARD
Mme Adélaïde COSSON
M. Hubert HAGNIEL
M. Philippe ALAVOINE
M. Claude ANDRE
M. Alain CHOFFEL
M. Laurent GELLENONCOURT

M. Bernard SATORI

M. Jean-Pierre SCHEIRLINC
M. Frédéric JACQUOT

Mme Véronique PERRIN

Remenoville
Seranville
Vallois
Vathiménil
Venezey
Xermaménil

M. Alain BALLY

M. François GUERIN

M. Thierry BERODIER

Absents excusés : M. Olivier SIMON (Giriviller), M. Milos TESOVIC (Magnières), M. Gérard GEOFFROY (Moriviller), M. Gilles CONTOIS (Seranville), Mme Claudie DEBOMY (Vallois), M. Eddy MEHRI (Vathiménil), Mme Françoise BALLAND (Venezey), M. Alain SALVI (Xermanenil)

Assistaient également à la séance :

Daniel LOPPION (correspondant de presse), Virginie CONTAL (directrice)

1) Modification de l'ordre du jour

Délibération n° 60/2010 : Modification de l'ordre du jour

François GENAY, Président, propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- Relais famille : convention avec Familles Rurales de Mont sur Meurthe

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de valider cette proposition. Délibération adoptée à l'unanimité

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 5 juillet 2010 à Gerbéviller

Délibération n°61/2010 : approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 5 juillet 2010 à Gerbéviller

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte rendu du conseil communautaire du 5 juillet 2010 à Gerbéviller tel qu'il lui est présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3) Ordures ménagères

↳ Prestataires du nouveau marché

Bernard GENAY rappelle que l'appel d'offre pour le nouveau marché « ordures ménagères » a été lancé par l'intermédiaire d'un groupement réunissant 5 intercommunalités. De ce fait, une commission d'appel d'offres spécifique au groupement a été constituée. Bernard GENAY et François GENAY représentaient la CCM dans cette CAO collective.

Bernard GENAY présente les prestataires retenus.

Concernant, le lot 1 (fourniture des bacs), la CAO a décidé d'opter pour les bacs avec verrous. En effet, la communauté de communes des Vallées du Cristal, de la Vezouze et du Badonvillois avaient finalement opté pour cette technique. Afin de préserver une homogénéité dans la commande et d'éviter des problèmes entre les habitants, la Haute Vezouze et la Mortagne se sont ralliées à ce choix.

Le lot 15, correspondant à l'achat des sacs de tri a été rendu infructueux (aucun prestataire n'a répondu). Une procédure simplifiée a été lancée. Le choix du fournisseur s'effectuera le 22 septembre.

François GENAY précise que selon M. BRUBACK (cabinet FBK ayant accompagné le groupement dans le lancement de l'appel d'offres), le groupement a bénéficié de tarifs favorables du fait de la concurrence qu'il a produit.

↳ Emprunt

L'acquisition et la distribution des bacs sont estimée à environ 120 000 euros.

Le groupe de travail propose d'emprunter la totalité du besoin, afin de conserver le reliquat pour une utilisation ultérieure (pour faire face à une éventuelle augmentation trop importante de la redevance).

3 banques ont été consultées pour un emprunt de 120 000 euros sur 6 ans (durée du contrat) :

		6 ans		
		CM	CA	CE
120 000,00	annuel en €	22 520,19	21 567,92	21 480,97
	taux	3,50	2,20	2,08
	Coût crédit en €	15 121,14	9 407,52	8 885,82
	Trimestriel en €	22 227,20	21 390,88	21 286,88
	taux	3,45	2,18	2,02
	Coût crédit en €	13 363,20	8 345,28	7 721,28
	semestriel en €		21 451,92	21 356,36
	taux		2,19	2,05
	Coût crédit en €		8 711,52	8 138,16

Le groupe propose de retenir la caisse d'épargne avec un remboursement semestriel à un taux de 2,05 % (soit 2,02 % en exact/360).

Délibération n° 62/2010 : Ordures ménagères : validation du choix des prestataires pour le marché 2011-2017

La Communauté de Communes de la Mortagne a souhaité mettre en place la redevance incitative dans le cadre du nouveau marché de collecte et de traitement des ordures ménagères 2011-2017.

Un groupement de commande a été réalisé avec 4 autres collectivités du Pays Lunévillois.

La CAO de ce groupement, réuni le 25 août 2010 a étudié les propositions des prestataires et a retenu les prestataires suivants :

LOTS		prestataires retenus	coûts prestations
LOT 1	achat des bacs pucés et avec verrous	CITEC	93 564,51 € HT
LOT 2	distribution des bacs et fichiers	SITA Variante	20 700, 00 € HT
LOT 3	collecte OMR et logiciel de facturation	Veolia : collecte logiciel maintenance logiciel maintenance des bacs encodeur	18,22 € HT / hab 2 600 € HT / an 265 € HT / an 23 719 € / an / groupement 3 484 € HT
LOT 4	collecte des recyclables	BARISIEN	6,48 € /hab
LOT 5	traitement	SOVVAD	106,85 €/T
LOT 6	transit et tri du verre	SITA	205 €/T
LOT 7	collecte verre	Pate	52,10€/T
LOT 10	déchets verts	TRIGENIUM : location bennes rotation des bennes traitement	50 € HT / mois 80 € HT / rotation 10 € HT/T

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- Valident les choix effectués par la CAO
- Donnent pouvoir au Président pour engager toutes les démarches nécessaires relatives au nouveau marché 2011-2017 et signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 63/2010 : Ordures ménagères / mise en place de la redevance incitative / Choix organisme bancaire / acquisition et distribution des bacs

La Communauté de Communes de la Mortagne a souhaité mettre en place un nouveau système de collecte des ordures ménagères et de tarification incitative au poids et à la levée à compter du 1^{er} janvier 2011.

Pour cela, il est nécessaire d'acquérir de nouveaux bacs équipés de puces et de verrous pour l'ensemble des habitants du territoire.

Le coût de l'acquisition et de la distribution des bacs est d'environ 120 000,00 €.

Afin de financer cet équipement, un emprunt est nécessaire.

Après études des offres des différents organismes bancaires, le groupe « gestion des déchets » propose de retenir la Caisse d'Epargne pour un emprunt de 120 000,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire autorisent le Président de la Communauté de Communes de la Mortagne à réaliser auprès de la CAISSE d'EPARGNE un emprunt d'un montant de 120 000,00 EUROS (cent vingt mille euros) sur une durée de 6 ans et dont le remboursement s'effectuera en annuités constantes en capital et intérêts et à signer tous les documents y afférents.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 2,02 % / base de calcul : exact/360 / Remboursement semestriel d'un montant de 10 678,18 € par échéance.

Délibération adoptée à l'unanimité

↳ *Point tri*

François GENAY propose de conserver un minimum de 2 conteneurs à verre dans chaque commune. Cela implique de transformer les ouvertures des conteneurs « plastiques-métaux » ou « papier » (devis en cours).

Pour les conteneurs restants, il faudra soit les éliminer (coût d'environ 150 € par conteneur) ou les vendre à d'autres collectivités (recherche de collectivités intéressées en cours).

↳ *Livraison nouvelle poubelle*

Les nouvelles poubelles pucées avec verrous seront livrées sur le territoire dans le courant du mois de novembre. Pour la Mortagne, environ 2 000 bacs devront être stockés avant la distribution à chaque habitant.

François GENAY sollicite les membres du conseil pour proposer un site sécurisé pouvant recevoir les poubelles.

Les anciens bacs seront ramassés par la société Barisien.

En cas de perte de clé, le verrou sera remplacé par un verrou standard avec une clé universelle.

↳ *Communication*

Des réunions publiques d'informations seront organisées dans chaque commune. Veuillez confirmer les dates proposées dès ce soir, en fin de réunion.

4) Investissement 2011

François GENAY rappelle l'éventualité de déposer un dossier de Pôle d'excellence rurale sur d'une part, le projet de lieu culturel et de services et d'autre part, l'aménagement du site de la cartonnerie de Moyen.

Monsieur le Sous-Préfet, rencontré au cours de l'été pour lui présenter ce dossier, n'a pas été très optimiste quant à la possibilité d'être retenu. Il a rappelé que le dossier complet, avec des budgets établis en investissement et en fonctionnement devait être déposé pour le 20 octobre.

De plus, le projet coopératif autour de la salle culturelle, intéressant pour le territoire, demande davantage de réflexion et du temps pour le construire.

Concernant l'aménagement de la Cartonnerie ; M. SCHORB de la DDT a conseillé d'effectuer une demande de certificat d'urbanisme afin de valider la possibilité d'effectuer les aménagements souhaités. Le traitement d'un certificat d'urbanisme demande au minimum un mois.

Enfin, concernant le volet « local kayak », les membres du bureau ont souhaité que ce projet soit intégré dans un projet touristique plus large, justifiant éventuellement une prise en charge par la CCM.

Compte-tenu de ces différents éléments, il est proposé de ne pas déposer de dossier dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale.

Les services de la CCM accompagneront techniquement la commune de Moyen dans son projet d'aménagement du site de la cartonnerie.

Afin de ne pas perdre la subvention du Conseil Général (Dotation Intercommunale d'Investissement : DII, d'un montant de 91 750 €), il est nécessaire de proposer un projet avant le 30 septembre 2010.

Répondant à un besoin en terme d'accessibilité et de développement des services, il est proposé de présenter le dossier : **maison communautaire des services** (siège et permanence de structures de services divers).

2 sites sont proposés :

La maison de retraite (surface totale disponible d'environ 1 500 m²) : projet de maisons relais en lien avec l'OPHLM (création de logement pour personnes désocialisées), d'un PASA (pôle d'Activités et de Soins Adaptés, pour personnes déficiente type Alzheimer), et éventuellement le siège de la CCM.

Une rencontre est prévue le 20 octobre avec la maison de retraite, l'OPHLM et les financeurs pour travailler sur ce projet.

La commune de Gerbéviller avait proposé un terrain à proximité du gymnase et une visite de l'ancienne ferme Lamberty a été effectuée.

François GENAY demande la position de la commune sur cette dernière proposition, qui semble intéressante pour la CCM.

Daniel BONTEMS répond que le conseil municipal pourrait être favorable à la mise à disposition, à l'euro symbolique de la ferme Lamberty à la CCM, sous réserve d'un projet à travailler ensemble.

Pascal BURGAIN réaffirme le besoin de temps pour travailler sur le projet coopératif et le lieu socio-culturel. La maison et le terrain de la ferme Lamberty laisse des perspectives intéressantes en termes d'évolution du projet.

Michel CUNCHE demande si la rénovation coûte moins cher que la construction neuve.

François GENAY pense que les coûts sont identiques, mais la rénovation permet de préserver un patrimoine.

François GENAY propose au vote 2 plans de financements.

Il propose que la ferme Lamberty soit présentée dans le dossier de demande de subvention initial. Si ce lieu ne convient pas, une modification pourra être apportée dans le dossier.

Délibération n° 64/2010 : Maison communautaire de services/ demande de subvention

La Communauté de Communes de la Mortagne a inscrit dans son projet de territoire 2008-2013 un axe fort en matière de services à la population.

Aussi, elle souhaite créer une maison communautaire des services destinée à améliorer l'accessibilité des services communautaires et à répondre au mieux aux besoins des habitants de son territoire. Cette maison doit permettre le développement de services tels que des permanences de structures d'aide à la personne, de conseils et d'écoute.

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire
Valident le projet de création d'une maison communautaire de services
Valident le plan de financement suivant :*

dépenses		recettes		
acquisition et travaux de réhabilitation	500 000,00	CG DII	91 750,00	15%
		CG DAPRO	120 000,00	20%
divers (honoraires, branchements, réseaux...)	100 000,00	DGE	178 250,00	30%
		CR	90 000,00	15%
		CCM	120 000,00	20%
total	600 000,00	total	600 000,00	100%

Donnent pouvoir au Président pour solliciter les subventions inscrites au plan de financement et engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 65/2010 : Maison communautaire de service/ demande de subvention aux parlementaires

La Communauté de Communes de la Mortagne a inscrit dans son projet de territoire 2008-2013 un axe fort en matière de services à la population.

Aussi, elle souhaite créer une maison communautaire des services destinée à améliorer l'accessibilité des services communautaires et à répondre au mieux aux besoins des habitants de son territoire. Cette maison doit permettre le développement de services tels que des permanences de structures d'aide à la personne, de conseils et d'écoute.

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire
- Valident le projet de création d'une maison communautaire de service
- Valident le plan de financement suivant :*

dépenses		recettes		
acquisition et travaux de réhabilitation	500 000,00	CG DII	91 750,00	15%
		CG DAPRO	120 000,00	20%
divers (honoraires, branchements, réseaux...)	100 000,00	DGE	158 250,00	26%
		CR	90 000,00	15%
		aide parlementaire maison communautaire	15 000,00	3%
		aide parlementaire local technique	5 000,00	1%
		CCM	120 000,00	20%
total	600 000,00	total	600 000,00	100%

- Donnent pouvoir au Président pour solliciter les subventions inscrites au plan de financement et engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité

5) Accessibilité

Laurent GELLENONCOURT rappelle que le recrutement d'un stagiaire a été envisagé pour réaliser un travail sur les PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Equipements publics).
Sur ce dossier, il est possible d'effectuer une demande de subvention dans le cadre des fonds LEADER et régionaux.

Délibération n° 66/2010 : Accessibilité : demande de subvention Leader

La Communauté de Communes de la Mortagne souhaite accompagner les communes dans leurs démarches de réalisation de PAVE (plan d'accès à la voirie et aux Equipements).

Ce projet entre dans les axes de travail défini dans le cadre du programme Leader porté par le Pays Lunévillois. A ce titre, des financements sont possibles.

Budget prévisionnel 2011

Dépenses HT		Recettes	
Stagiaire	1 200,00 €	Leader (55 %)	2 594,33 €
Agent de développement	3 203,46 €	Conseil régional (25%)	1 179,24 €
Frais de déplacement	313,50 €	Autofinancement (20 %)	943,39 €
Total dépenses	4 716,96 €	Total recettes	4 716,96 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- autorise le Président à solliciter les aides du fonds Leader et du Conseil Régional selon le plan de financement ci-dessous :

- donne pouvoir au Président à signer tous les documents y afférents

Délibération adoptée à l'unanimité

6) Relais Familles

Pascal BURGAIN rappelle que la proposition de l'association Familles Rurales pour la mise en place de permanence Relais familles sur le territoire.

Les dates de permanences envisagées sont :

Xermaménil les jeudis de 9h à 12h.

1er mercredi du mois :

Sur la commune de **Magnières** de 9h à 12h

Sur la commune de **Gerbéviller** de 13h30 à 16h30

2ème mercredi du mois :

Sur la commune de **Moyen** de 9h à 12h

Sur la commune de **Gerbéviller** de 13h30 à 16h30

3ème mercredi du mois :

Sur la commune de **Magnières** de 9h à 12h

Sur la commune de **Gerbéviller** de 13h30 à 16h30

4ème mercredi du mois :

Sur la commune de **Moyen** de 9h à 12h

Sur la commune de **Gerbéviller** de 13h30 à 16h30

La convention proposée indique une prise en charge financière des frais de déplacement de Mont-sur-Meurthe aux lieux de permanence. Le coût estimé est d'environ 90 € par mois, soit 1 000 € par an. Cela n'avait pas été annoncé au départ par Familles Rurales. Cependant, le groupe « services » propose d'expérimenter ce nouveau service sur une durée de 1 an (durée de la convention).

Il est précisé qu'une démarche est en cours pour une labellisation du relais Familles et Relais Services Publics, permettant de capter les financements de l'état, ce qui annulerait la prise en charge financière des déplacements par la CCM.

Alain BALLY demande comment sera faite la communication sur ce nouveau service.

La communication sera effectuée par les moyens suivants :

- Tracts et affiches transmises aux communes (qui pourront transmettre aux associations locales, CCAS...)
- Presse locale
- Journaux communaux
- Fil de la Mortagne
- ADMR

La première permanence aura lieu le 6 octobre (**Magnières** de 9h à 12h et **Gerbéviller** de 13h30 à 16h30).

Délibération n° 67/2010 : Relais familles / convention

L'association Familles Rurales de Mont-sur-Meurthe anime un point Relais Familles sur Mont-sur-Meurthe et sur Xermaménil.

Le groupe « services » de la Communauté de Communes de la Mortagne souhaite étendre ce service aux communes de Moyen, Gerbéviller, Magnières.

Le point Relais-Familles vise les objectifs suivants :

- *Accueillir, écouter, échanger*
- *Aider dans les démarches et les recherches et orienter vers des professionnels et des structures spécialisées*
- *Apporter des renseignements pratiques sur la vie quotidienne, la vie de famille, l'éducation, la santé, l'emploi, le logement, les loisirs, les vacances, ...*
- *Mettre en place des actions de prévention, de soutien et d'insertion, des permanences consommation,...*
- *Développer l'action familiale de proximité, pour renforcer ou établir le lien social, pour fédérer les énergies*

Afin de mettre en oeuvre ce dispositif, il est nécessaire de signer une convention avec l'association Familles Rurales de Mont-sur-Meurthe.

Pascal BURGAIN, vice-Président, présente les termes de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- *Valide les termes de la convention ci-jointe*
- *Prévoit les crédits nécessaires à la réalisation de cette action*
- *Autorise le Président à signer la convention et tous les documents afférents à cette affaire*

Délibération adoptée à l'unanimité

7) Questions diverses

❖ Collège

François GENAY informe que suite à la manifestation du 16 septembre concernant le manque de professeurs au collège de Gerbéviller, madame GUNTZ lui a fait part des éléments suivants :

- un professeur de mathématique devrait être nommé au 1/10/2010 en tant que vacataire,
- madame TOUSSAINT, professeur d'allemand à la retraite, accepte d'assurer les cours jusqu'au retour du professeur en arrêt de travail
- une recherche de professeur de SVT sera effectuée auprès des services de pôle emploi.

Compte-tenu de ces éléments, François GENAY propose de rester vigilant à leur mise en application. Si les solutions préconisées ne sont pas en application d'ici le 1^{er} octobre, il demande au conseil communautaire l'autorisation de prendre une motion.

Le conseil communautaire est favorable à cette proposition.

❖ Visites

Laurent GELLENONCOURT informe que des visites sont organisées dans le cadre de la semaine du développement durable :

- Le samedi 2 octobre : visite de VDM Energie Verte à partir de 14 h
- Le samedi 25 septembre : visite de la route des énergies renouvelables toute la journée.

Prochain bureau :

Attention changement de date !!!!
Lundi 25 octobre à 20h30 à Gerbéviller

Prochain Conseil Communautaire :
le 3 novembre 2010 à 20h30 à Fraimbois

A Gerbéviller le 27 septembre 2010,

Le Président
François GENAY

Destinataires du compte-rendu :

- membres du Conseil Communautaire
- Yves WILLER, conseiller général